



AVIS DE MARCHÉ N°2023-SIS2B/S-011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse,
Point de contact : Monsieur Hyacinthe VANNI, Président du Conseil d'Administration du S.I.S de la Haute-Corse,
Lieu-dit Casetta, F -20600 Furiani.

Tél : +33 495309801, courriel : service.marche@sis2b.corsica

Code NUTS : FRM02

Code d'identification national : 28200002500027

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.sis2b.corsica>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_dDk4DwBFNi

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_dDk4DwBFNi,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Etablissement Public Territorial

I.5) Activité principale : Autre : Sécurité civile.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Conventions de participation portant sur le risque prévoyance (lot n°1) et le risque santé (lot n°2) - Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Numéro de référence : 2023-SIS2B/S-011

II.1.2) Code CPV principal : 66512000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La consultation a pour objet la conclusion et l'exécution :

- d'une convention de participation portant sur le risque prévoyance, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents (lot n°1)

- d'une convention de participation portant sur le risque santé, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents (lot n°2)

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants : Sans objet.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Lot 1 : Prévoyance.

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 66512000

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRM02

II.2.4) Description des prestations : Convention de participation portant sur le risque prévoyance, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents.

Personnels intéressés : agents actifs : Les agents assurés sont les fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé employés par le Souscripteur.

Les garanties accordées par l'Assureur portent sur le risque de prévoyance. Les garanties, la base de l'assurance et les niveaux de prestations sont mentionnés dans le contrat collectif à adhésion facultative.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 72

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : La convention prend effet au 1er janvier 2024.

Elle est conclue pour une période de six ans, et peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Elle peut être résiliée dans les conditions prévues dans la présente convention.

La date de clôture des comptes de résultat annuels est fixée au 31 décembre de chaque année.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Lot 2 : Santé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 66512000

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRM02

II.2.4) Description des prestations : Convention de participation portant sur le risque santé, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents.

Personnels intéressés :

Les agents actifs : Les agents assurés sont les fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé employés par le Souscripteur, en position d'activité, en détachement ou en congé de mobilité auprès d'un autre employeur public.

Les retraités : Les assurés retraités sont les anciens agents actifs employés par l'employeur souscripteur titulaires d'une pension de retraite de droit direct du régime général ou d'un régime spécial de retraite.

Les ayants-droits : Personnes rattachées à l'Assuré actif ou retraité et bénéficiant de la qualité de conjoint ou d'enfant.

Les garanties accordées par l'Assureur portent sur le risque de santé. Les garanties, la base de l'assurance et les niveaux de prestations sont mentionnés dans le contrat collectif à adhésion facultative.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 72

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : La convention prend effet au 1er janvier 2024.

Elle est conclue pour une période de six ans, et peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Elle peut être résiliée dans les conditions prévues dans la présente convention.

La date de clôture des comptes de résultat annuels est fixée au 31 décembre de chaque année.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Dossier de candidature complété et signé.

Pour les entreprises d'assurance :

Justificatif (ACPR, JORF) de l'agrément pour porter les garanties d'assurance.

Liste de référence des employeurs publics territoriaux et nombre d'agents de la fonction publique territoriale des 3 dernières années.

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) du dernier exercice (dans le cas de comptes combinés, SFCR du groupe avec l'ensemble des données de l'entreprise d'assurance portant les risques).

Pour les intermédiaires en assurance :

Attestation de l'ORIAS.

Liste de référence des employeurs publics territoriaux et nombre d'agents de la fonction publique territoriale des 3 dernières années.

Bilan et comptes de résultat des 3 dernières années.

Habilitation de l'organisme d'assurance.

Pour les sous-traitants en assurance :

Attestation de l'ORIAS (si le sous-traitant est intermédiaire en assurance).

Extrait KBIS.

Bilan et comptes de résultat des 3 dernières années.

Habilitation de l'organisme d'assurance (ou de l'intermédiaire en assurance).

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : Voir documents de la consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Niveaux minima exigés pour les organismes d'assurance : Garantie financière

: Minimum de fonds propres de 3 millions d'Euros.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection : Voir documents de la consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Garantie professionnelle : Agréments délivrés par l'autorité de contrôle pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1, 2 et 20.

Expertise du secteur au vu des références fournies.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Les conventions sont conclues entre l'entité et un organisme d'assurance retenu à l'issue d'un appel à concurrence prévu par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

L'organisme d'assurance :

- doit bénéficier d'une des qualités mentionnées à l'article L827-5 du code général de la fonction publique, c'est-à-dire être une entreprise d'assurance, régie par le code des assurances, une mutuelle ou union de mutuelles, régies par le Livre II du code de la mutualité, ou une institution de prévoyance, régie par le code de la sécurité sociale,
- peut être représenté par un intermédiaire en assurance régulièrement inscrit à l'ORIAS.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Niveaux minima exigés pour les organismes d'assurance : Garantie prudentielle : Taux minima de couverture du capital de solvabilité requis de 100%.

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous la forme de groupement. Dans ce dernier cas, le mandataire du groupement ne pourra pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel, de membre d'un ou de plusieurs groupements ou de sous-traitant d'un candidat. Dans le cas d'un groupement, celui-ci ne pourra être qu'un groupement conjoint non solidaire.

Chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 05/09/2023 à 14 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 05 septembre 2023 à 15 h 00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Conventions renouvelables au terme des 6 ans.

VI.3) Informations complémentaires :

Valeur estimée de la participation financière du SIS2B : 170 000 euros TTC par an.

A titre indicatif, valeur des participations financières octroyées au cours des 3 dernières années :

Année 2022 : 168 034 euros TTC ;

Année 2021 : 150 276 euros TTC ;

Année 2020 : 119 472 euros TTC.

Modalité de rémunération de la / des convention(s) : Participation financières de l'employeur et cotisations des personnels adhérents.

Mode de paiement des cotisations : Le paiement des cotisations est effectué par l'Employeur par précompte mensuel auprès des Assurés. Dans le cas, le Souscripteur est le seul responsable du paiement à l'Assureur de la totalité des cotisations prélevées sur les feuilles de paie des Assurés.

La périodicité des paiements de la cotisation est mensuelle.

Le défaut de paiement des cotisations est régi par la réglementation sur les assurances.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano, F - 20200 Bastia, Tél : +33 495328866, courriel : greffe.tabastia@juradm.fr, Fax : +33 495322855, adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano, F - 20200 Bastia, Tél : +33 495328866, courriel : greffe.tabastia@juradm.fr, Fax : +33 495322855, adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano, F - 20200 Bastia, Tél : +33 495328866, courriel : greffe.tabastia@juradm.fr, Fax : +33 495322855, adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 21 juillet 2023